



Compte rendu de Conseil Municipal
Séance du 16 Juillet 2018

Nombre

de Membres en exercice

Date de la convocation : le 11 Juillet 2018

de Présents

de Votants

L'an deux mil dix-huit, le seize juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoint au Maire), M. Jérôme BESNIER, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, M. Michel FOUCHER, Mme Sandrine PLANCHARD, Mme Julie LEJEUNE et M. Marc CHAIGNON.

Excusés : Mmes Eliane PANNIER, Josiane ROBIN, Sophie LEFAUCHEUX, M. Willy PIPELIER et Mme Julie LEJEUNE

Secrétaire de séance : Mme Aurore LUCAS

Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Droit de Prémption Urbain 36 rue Villebois Mareuil.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal **décide de ne pas préempter** :

- Le bien situé au 36 rue Villebois Mareuil, cadastré section AB n°23 et n°52, d'une superficie totale de 1887 m².

Délibération n°2018-07-01 : Effacement de dettes – Budget Principal

Monsieur le Maire expose que suite à une décision de justice, la trésorerie demande à la commune d'annuler la dette suivante :

- 265,96 € pour des factures impayées

Le Conseil Municipal prend acte d'annuler la dette ci-dessus et de l'inscrire en créances éteintes, au compte 6542, sur le budget principal.

Délibération n°2018-07-02 : Tarifs de la cantine – Rentrée scolaire 2018-2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2018-2019

- **FIXE** donc comme suit les tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 :

- 3,65 € du repas pour les enfants
- 6,00 € du repas pour les adultes

Délibération n°2018-07-03 : Tarifs de la garderie – Rentrée scolaire 2018-2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2018-2019

- **FIXE** donc comme suit les tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Le matin de 7h30 à 8h50 : 1,30 €
- Le soir de 16h45 à 17h30 : 0,90 € avec goûter (y compris ceux qui prennent le car)
de 17h30 à 18h00 : 0,45 €
de 18h00 à 18h30 : 0,55 €

Vu pour être affiché le 23/07/2018

Le Maire, Jean-François LASSALLE

